

AVIS DE COURSE



LIGUE FFvoile
Bourgogne Franche-Comté

3° 37' 14" Est
47° 10' 26" Nord

CHAMPIONNAT DE LIGUE
VOILE BFC - SAISON 2020/2021
HABITABLES

Samedi 03 au
Dimanche 04 juillet

BAYE

FINALE CHAMPIONNAT

SUIVEZ-NOUS
L'OFFICIELLE

LIGUE FFvoile
Bourgogne Franche-Comté

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

BOIS DE COURSE
CALENDRIER COMPLET



AVIS DE COURSE

Championnat de ligue Bourgogne Franche Comté Osiris grade 5A HABITABLES GROUPES A ET B et Micro-Proto

Du samedi 03 au dimanche 04 juillet 2021

Lieu : **Etang de Baye**
Autorité Organisatrice : **Cercle Nivernais de la Voile**
Etang de Baye
58110 Bazolles

Site : <http://cnv58.fr>

Courriel : contact@cnv58.fr

Latitude : 47° 10' 25" Longitude : 3° 37' 15"

1 REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe,
- 1.3. les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- 1.4. En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2 PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3 ORDRE DU JOUR

3.1 Règlement du championnat :

La régata se déroule dans le cadre du règlement du championnat de ligue de la Bourgogne Franche Comté. A ce titre, il est décerné, à l'issue de la compétition,

- un titre de champion pour l'équipage Bourguignon Franc-Comtois classé premier.
- un titre de meilleur club est décerné au club qui obtient le meilleur classement par la combinaison des classements de ses 2 meilleurs équipages.

Un titre est décerné pour le groupe A et le groupe B.

En cas de mixité de club, l'équipage choisit, lors de l'inscription, le club pour lequel il court.

Toutefois, en cas d'insuffisance d'effectifs dans un groupe (5 minimum), les classements sont regroupés.

3.2 Prêt de support :

Le CNV met à disposition un bateau habitable de type 590 DER par club (soit 4 bateaux hors CNV).

A l'issue des préinscriptions, les bateaux sont tirés au sort. Il est demandé une participation aux frais de 30 euros ainsi qu'une caution de 150 euros par équipage utilisant un 590 DER.

3.3 Convivialité :

L'accueil des équipages pourra être fait le vendredi après-midi et le samedi matin.

Le samedi à 19 h, le CNV invite les équipages à un repas. (Paf : 17 euros par personne)

Le dimanche à 17 h. Remise des prix.

Les équipages qui le souhaitent pourront partir le lundi.

3.4 Préinscriptions :

La préinscription est requise pour la réservation des 590 DER pour le 22 juin.

La préinscription des équipages autres que 590 DER est nécessaire pour le mercredi 30 juin.

La préinscription pour le repas des équipages est obligatoire pour le 25 juin.

4 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

4.1 Admissibilité :

La régata est ouverte à tous les bateaux des classes.

- **Habitables groupe A , B et R1 (maxi 12)**

4.2 Inscriptions :

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs. Les coureurs qui auront déposé leur certificat médical sur le site FFV ne sont pas tenus de présenter celui-ci.
- si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
- l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge Osiris en cours de validité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4.3 Formulaire d'inscription :

Un formulaire de préinscription en ligne est disponible

https://webquest.fr/?m=84459_inscription-championnat-de-ligue-habitable-5a

5 PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Samedi 03 juillet de 9 h 00 à 10 h 30

Signature élargement. Les inscriptions sont à faire en ligne. Le comité d'organisation viendra auprès de chaque bateau pour validation. Les équipages ne sont autorisés à partir sur l'eau qu'après cette opération. Tout équipage qui ne respecterait pas cette disposition sera considéré comme non partant (DNS).

5.2 Horaire des courses :

L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est :

Samedi 03 juillet 2021 à 11 h 00. Courses à suivre. Dernier départ 17 h 30. Toutefois, une courte pose méridienne peut être aménagée.

Dimanche 04 juillet 2021 à 10 h 30. Courses à suivre. Dernier départ 14 h 00.

5.3 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la dernière course est :

Dimanche 04 juillet à 14 h 00.

6 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées au Club House selon la Prescription Fédérale.

7 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : seront affichés sur place (parcours construits)

8 SYSTEME DE PENALITE

Sans modification

9 CLASSEMENT

9.2 Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : **2**

9.3

(a) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses, est de : **3**

(b) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score est de : **4**

(c) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores est de : **9**

10 COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables. L'organisation communique par VHF canal 8.

11 RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

12 ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

13 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Laurent TURGIS 06 81 09 19 88

turbois@orange.fr

Daniel MOUGENE 06 26 51 83 80

lydiemougene58@gmail.com

Logements possibles aux alentours

La Collancelle

Gîte du capitaine (à 2 km) : 12 personnes

Yves Peignart

Téléphone : 06 62 82 58 46

Gîte de Bourguéro (à 3 km) : 8 personnes

Mr et Mme Bernard

Téléphone : 03 86 22 40 87

Domaine des étangs de Vaux (à 800 m) : une vingtaine de chambres réparties dans plusieurs gîtes

38, château de vaux

Téléphone : 06 82 93 35 07

Baye

"Chez Mumu" (à 1,2 km) : Chambres d'hôtes : Mme Murielle Gornecki. Etang de Baye.

Téléphone : 03.86.38.97.23/06.24.84.05.81.

Activital base de loisirs (à 300 m, voisin du CNV) :

Etang de Baye

Téléphone : 03 86 38 97 39

Plusieurs chambres car cette base accueille des groupes.

Corbigny (petite ville à 15 kms du club)

Hôtel de la Buissonnière : 36 avenue St Jean 58800 Corbigny

Téléphone : 03 86 20 02 13, 09 66 89 42 86

Hôtel Europe : 7, grand rue 58800 Corbigny

Téléphone : 03 86 20 09 87

Sur le site du club

Places pour Camping-cars et tentes avec accès aux sanitaires du Clubhouse.